



STÉPHANE VIRY

Député des Vosges - 1^{ère} circonscription



LETTRE N°15 - 13 AVRIL 2018

Edito

Depuis quelques mois, la situation économique de la France s'améliore : la croissance repart, le déficit public passe sous les 3% et la création d'emploi redémarre. Cette reprise ne peut pas être mise au crédit du Gouvernement actuel, dont les mesures n'ont pas encore pu avoir d'effets notables. Il faut cependant aujourd'hui renforcer cet élan en allégeant les charges pesant sur les entreprises françaises tout en favorisant le pouvoir d'achat des français.

L'un des marqueurs politiques du quinquennat Hollande fut la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires. Cette décision idéologique a fait du mal à de nombreux travailleurs. Elle a pénalisé les salariés modestes et les « classes moyennes » qui voulaient travailler plus pour gagner plus, offrant plus de flexibilité à leur entreprise qui s'y retrouvait en voyant les heures supplémentaires moins chères et plus souples pour coller à leurs carnets de commande. Gagnant-gagnant.

C'est pourquoi j'ai participé à l'élaboration d'une proposition de loi visant à défiscaliser les heures supplémentaires, réduire les cotisations salariales sur ces mêmes heures en limitant ce dispositif à 220 h par an pour éviter tout abus.

Dans cette proposition, il était prévu que les partenaires sociaux puissent fixer eux-mêmes, par accord d'entreprise ou par accord de branche, le nombre d'heures supplémentaires autorisées. Cette proposition renforçait le dialogue social dans l'entreprise et n'entravait pas la création d'emploi.

Enfin, ce dispositif remettait la valeur travail au cœur de notre société. C'est grâce au travail que les individus sont indépendants et subviennent à leurs propres besoins. C'est grâce au travail que de nombreuses personnes sortent de l'isolement social. Toute mesure en faveur du travail est donc utile, nécessaire et indispensable.

La proposition de loi que je défendais,

bien que soutenue par plusieurs sensibilités différentes, a été rejetée en commission des affaires sociales par la majorité parlementaire. Or, il n'y avait aucune raison sérieuse pour rejeter un dispositif promis par le Président de la République pendant sa campagne, défendu par le Premier Ministre et les principaux ministres du Gouvernement.

Le seul problème étant que cette proposition de loi ne provenait pas de ses rangs. L'étroitesse partisane et la politiciaillerie l'ont emporté sur la raison. Une nouvelle fois, une proposition de loi a été écartée par une motion de procédure de la majorité, pour éviter le débat, et éviter un vote sur le fond... Je le déplore.

Dès aujourd'hui, mais surtout en 2019 avec le prélèvement à la source, les ouvriers, les employés, les salariés modestes, les entrepreneurs de notre pays s'en souviendront.

Les permanences dans la circonscription

Désormais, je consacrerai chaque jeudi après-midi à recevoir les habitants de la circonscription à l'occasion de ma permanence ouverte à tous, je la délocalise dans le territoire... **Permanence jeudi 26 avril de 15h30 à 18h à Rambervillers, jeudi 24 mai de 15h30 à 18h à Châtel sur Moselle.** Rendez-vous par mail à contact@stephaneviry.fr

CABINET PARLEMENTAIRE

11 rue de la Préfecture 88000 EPINAL

CONTACT

Tél : 03.29.29.29.60
contact@stephaneviry.fr
www.stephaneviry.fr

DANS LA CIRCONSCRIPTION



Le 6 avril j'ai été convié, par le directeur Nikita Mulard, à l'inauguration d'une nouvelle machine à l'usine Ahlstrom-Munksjö d'Arches. Dans un contexte de digitalisation de notre environnement, tant professionnel que personnel, la consommation de papier diminue chaque année. Cependant, lorsqu'il s'est agi de moderniser l'une des entreprises du groupe Ahlstrom-Munksjö, c'est le site d'Arches qui a été choisi pour ses performances industrielles, pour sa capacité à faire évoluer sans cesse son outil de production et pour le savoir-faire historique des employés du site. Ces 24 millions d'euros d'investissements garantissent aujourd'hui la pérennité du site vosgien et permettent la création de plusieurs emplois.

Immersion pendant une soirée au Centre d'Incendie et de Secours des Sapeurs-Pompiers de Thaon-les-Vosges. Souhaitant être au plus près de nos services publics, et après avoir passé une soirée avec la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Xertigny, j'ai eu la satisfaction de pouvoir mieux découvrir les interventions des sapeurs-pompiers et notamment l'engagement des nombreux volontaires, de 18 à 60 ans que compte la caserne thaonnaise. Sur environ 1000 interventions par an, 80% correspondent à du secours à personne et 8% à des incendies. J'ai pu noter les craintes exprimées sur la poursuite du « modèle français » de protection civile reposant largement sur le volontariat de femmes et d'hommes Sapeurs-Pompiers qui interviennent parfois au péril de leur vie. Respect.

- J'ai organisé une réunion de travail avec un groupe d'agriculteurs pour faire un tour d'horizon sur l'actualité et évoquer différents sujets dont la difficulté à se faire indemniser en cas d'inondation, et d'autres questions liées à la rentabilité des exploitations moyennes.
- J'ai rencontré plusieurs associations autour du site de Bouzey qui m'ont fait part de problématiques communes sur lesquelles le député peut apporter son regard et son aide.



- Mes chaleureuses félicitations à toute l'équipe municipale de la commune d'Autrey qui a inauguré en ma présence une nouvelle salle communale et la réhabilitation soignée de la mairie, et qui démontre le volontarisme municipal pour offrir des services de proximité à la population.
- J'ai assisté, au centre de la Quarante semaine d'Epinal, aux ateliers de l'association AMI intitulés « L'Art d'être une femme ». Ces ateliers, qui sont d'une importance capitale, travaillent sur la valorisation des femmes et la confiance en soi, dans une finalité d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle. Bravo pour cette initiative !
- J'ai participé à plusieurs assemblées générales au cours de la quinzaine :
 - o Fédération départementale de pêche, où j'ai pu mesurer l'implication des pêcheurs dans la défense de l'environnement et la qualité de nos eaux : les pêcheurs agissent comme vigie avec l'efficacité de ceux qui sont sur le terrain pour surveiller nos zones humides et cours d'eaux.
 - o Amicale laïque des écoles normales des Vosges qui regroupe 400 anciens élèves des écoles normales. Les échanges sur la formation des enseignants aujourd'hui furent très intéressants.
 - o Lors de l'AG de l'Association Nationale des Retraités des Vosges, j'ai pu mesurer une nouvelle fois l'impact des mesures gouvernementales sur les pensions de nos aînés : l'augmentation de la CSG, non compensée, a occasionné une baisse de pouvoir d'achat qui nuit à la qualité de vie des retraités qui ont, de surcroît, subi une stagnation des pensions versées. Double peine pour des seniors qui ont toutes les difficultés à se faire entendre d'un Gouvernement sourd à leurs demandes.

À PARIS

- En tant que député référent à l'Etablissement Français du Sang, j'ai accueilli à l'Assemblée Nationale une table ronde sur le thème de « la sécurité transfusionnelle » réunissant experts, intervenants de santé, professeurs de médecine et laboratoires pour dresser des perspectives sur une question qui nous touche tous.
- En commission, nous avons auditionné Madame la Ministre du Travail Muriel Penicaud sur le projet de loi visant à réformer l'apprentissage et la formation professionnelle. Echanges intéressants, j'espère toutefois que la Ministre saura saisir les opportunités d'amendement de son projet de loi, au regard des expériences de terrain que nous pourrons lui rapporter.

J'ai été sollicité pour intervenir en tant que député rapporteur pour avis sur le Projet de loi de finances 2018 sur le chapitre « Travail, Emploi et formation professionnelle » et au vu de mon expertise sur le thème de l'apprentissage et l'insertion (vice-président de la Fondation Agir contre l'Exclusion des Vosges) lors d'un colloque sur le thème « **La formation professionnelle : réapprendre à apprendre** ». Organisé en lien avec les députés Catherine Fabre et Sylvain Maillard, les échanges ont porté sur « l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi », d'une part et sur « l'apprentissage, nouvelle voie d'excellence ? » d'autre part.



©François Daburon / Rivington.fr

- J'ai participé à des séquences de travail :

o sur le thème « **la santé dans les territoires** » pour réfléchir à optimiser l'organisation des services de soins pour garantir à chacun la meilleure couverture santé, tout en préservant les comptes publics, dans un contexte de désertification médicale.

o sur le **e-commerce** et l'impact sur le commerce de proximité mais aussi les grandes chaînes de magasins de jouets, fortement impactées par Amazon notamment. Les chaînes implantées dans les Vosges sont directement frappées par cette concurrence déloyale dès lors que les grands groupes ne sont pas soumis aux mêmes règles fiscales que les entreprises françaises. Je soutiendrai toute initiative du Gouvernement en ce sens car c'est un sujet majeur qui dépasse tout clivage politique.

o Sur la question de la meilleure gestion des espaces ruraux, de l'urbanisation excessive, et de la sauvegarde la ressource-terre dans le cadre de l'Association Nationale de Développement des Espaces ruraux, créée récemment à l'initiative de parlementaires de sensibilités politiques différentes et dont je suis membre.

J'ai participé aux débats lors de l'examen de plusieurs propositions de loi que je soutenais visant à :

- L'attribution de la carte du combattant aux soldats engagés en Algérie après les Accords d'Evian du 2 juillet 1962 jusqu'au 1er juillet 1964
- L'exonération des heures supplémentaires (j'ai repris les éléments principaux de mon discours en tribune dans l'éditorial de cette lettre, ce sujet m'apparaissant comme essentiel et transpartisan. Je regrette une nouvelle fois le manque d'ouverture des députés En Marche qui refusent d'étudier toute proposition qui n'émane pas de leur rang !)
- Augmenter le pouvoir d'achat des salariés en proposant un Ticket-Carburant cofinancé par les entreprises et les salariés, exonéré de charges sociales et plafonné, sur le principe du Ticket-Restaurant.